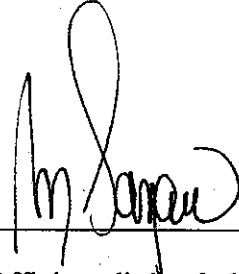


Je certifie que la réquisition présentée le 2012-08-28 à 13:22 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 370 226.



Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de décontamination	
Nom des parties :	Requérant	SAMCON MARTIGNY INC.

19 370 226

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

COMPARAÎT :

SAMCON MARTIGNY INC, société constituée le vingt-quatre août deux mille dix (2010), sous le régime de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., c. C-38), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q., c. S-31.1) sous l'autorité de son article 716, immatriculée au registre des entreprises (Québec) sous le numéro 1166787854, ayant son siège au 815, boulevard René-Lévesque Est, Montréal (Québec) H2L 4V5, ici représentée par Danick RIVET, son représentant, dûment autorisé(e) en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée le vingt-six octobre deux mille dix (26 octobre 2010). Le représentant déclare que ladite résolution n'a pas été révoquée, ni modifiée et qu'elle est toujours en vigueur.

(ci-après appelée: le "Comparant")

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence des contaminants dans le terrain en deçà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de(s) l'étude(s) de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2, et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un immeuble situé en la ville de Montréal, (arrondissement Ahuntsic – Cartierville), étant connu et désigné comme étant le lot UN MILLION SEPT CENT QUARANTE-DEUX MILLE VINGT-NEUF (1 742 029), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec le bâtiment portant le numéro 2280, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec) H2B 1T5.

(ci-après appelé « l'Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

SAMCON MARTIGNY INC. est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 17 731 609 et son adresse est 815, boulevard René-Lévesque Est, Montréal (Québec) H2L 4V5.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de Montréal et l'utilisation résidentielle est autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Comparant a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le plan de réhabilitation et les documents suivants qui s'y rapportent :

« Réhabilitation environnementale – Lot 1 742 029 du cadastre du Québec – Propriété située au 2280, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal – Projet V-Station », Sanexen Services Environnementaux Inc., réf.: RA10-296-3, juin 2012.

5. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de(s) l'étude(s) de caractérisation de « Réhabilitation environnementale – Propriété située au 2280, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal – Projet V-Station », Sanexen Services Environnementaux Inc., réf.: RA10-296-3, juin 2012, contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 5.1 un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires applicables;

Ministère du Développement durable
de l'Environnement et des Parcs

14 SEP. 2012

Direction régionale analyse et
expertise - Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides
Bureau de Montréal

- 5.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain en fonction des valeurs limites réglementaires applicables ;
- 5.3 un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 5.4 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 5.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 5.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Nathalie LE BLANC (numéro d'identification de l'expert : 211), en date du dix-huit juin deux mille douze (2012), dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

6. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉCONTAMINATION

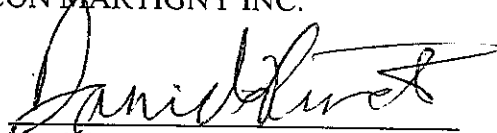
Sur la base de l'ensemble des résultats, la qualité environnementale du terrain ayant fait l'objet des travaux de réhabilitation décrits dans le présent document satisfait les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour un site à vocation résidentielle.

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ à Montréal, ce vingt-septième jour d'août de l'an deux mille douze (2012).

Signature du Comparant : SAMCON MARTIGNY INC.

par:


Danick RIVET

ATTESTATION

Je, soussigné, Louis DUMONT, notaire, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le document est valide quant à sa forme;

Attesté à Montréal, province de Québec, ce vingt-septième jour d'août de l'an deux mille douze (2012).

Nom : Me Louis DUMONT
Qualité : Notaire

DE GRANDPRÉ JOLI-CŒUR, s.e.n.c.r.l.

Avocats – Notaires

2000, avenue McGill College

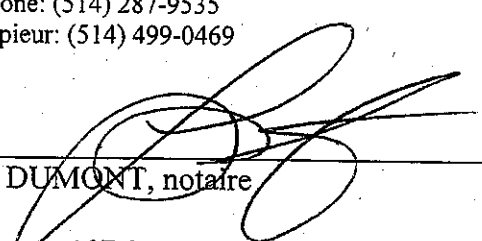
Bureau 1600

Montréal (Québec) H3A 3H3

CANADA

Téléphone: (514) 287-9535

Télécopieur: (514) 499-0469


Louis DUMONT, notaire

Dossier: 10D07520334-d_015 (302758-1) (jg)

Ministère du Développement durable
de l'Environnement et des Parcs

14 SEP. 2012

Direction régionale analyse et
expertise - Montréal, Laval,
Lanaudière et Laurentides
Bureau de Montréal

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

« *Réhabilitation environnementale – Lot 1 742 029 du cadastre du Québec – Propriété située au 2280, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal – Projet V-Station* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA10-296-3, juin 2012.

Les travaux de réhabilitation environnementale décrits dans le présent document ont été réalisés à l'intérieur des limites du lot 1 742 029 du cadastre du Québec, correspondant aux 2280, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal. Ces travaux, effectués dans le cadre du projet de développement résidentiel Samcon V-Station, ont consisté en la gestion des sols contaminés et de matériaux secs en place.

Le présent document concerne le site dans son ensemble pour lequel un plan de réhabilitation a été approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (n° 7610-06-01-07796-10). Le propriétaire des lieux, Samcon Martigny inc., s'engage, à la production de ce rapport et à l'enregistrement d'un avis de décontamination pour le lot concerné.

La gestion des sols au cours du présent mandat a été réalisée sur la base de la caractérisation environnementale effectuée antérieurement¹ ainsi que selon les résultats obtenus au cours des présents travaux. L'objectif de réhabilitation était l'atteinte des valeurs limites de l'annexe I du RPRT² pour les sols présents à l'intérieur des limites de la propriété, soit la limite permise pour un site à vocation résidentielle.

Sur la base de la caractérisation environnementale, l'eau souterraine respectait les critères *RESIE*³, ainsi que les normes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). De plus, l'eau souterraine n'a pas été interceptée lors de la présente réhabilitation.

Une quantité de 548,23 t.m. de sols présentant des concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe II de ce même règlement ont été disposées hors site, soit chez Écolosol inc. à Mascouche (197,37 t.m.) ou chez Énergie Carboneutre inc. à Montréal-Est (350,86 t.m.). De plus, un total de 405,45 t.m. de sols présentant des concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais respectant celles de l'annexe I du RESC⁴, et de 466,29 t.m. de sols présentant des concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC, ont été disposées au site d'Énergie Carboneutre inc. de Montréal-Est. Enfin, 101,45 t.m. de béton provenant de murs de fondation excavés lors des travaux a été disposé chez Recy-Béton inc. à Montréal.

...2

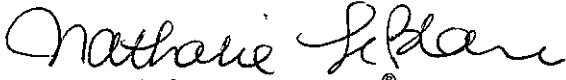
1. « *Caractérisation environnementale (Phase II) – Propriété située au 2280, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal* », Sanexen Services Environnementaux inc., réf : RA10-296-2, septembre 2010.
2. Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (Q-2, r.37), 2003.
3. Critères d'eau souterraine *résurgence dans les eaux de surface ou infiltration dans les égouts, Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*, ministère de l'Environnement du Québec, 1998, mise à jour en 2001
4. Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (Q-2, r.18), 2001.

1471, boulevard Lionel-Boulet, bureau 32
Varenes (Québec) Canada J3X 1P7

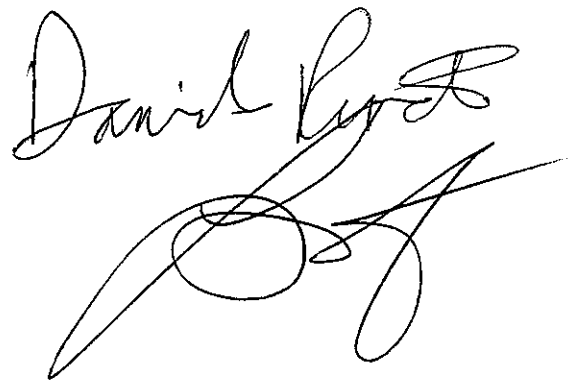
Téléphone : 450 652-9990
Télécopieur : 450 652-2290
Courriel : info@sanexen.com
<http://www.sanexen.com>

Les résultats analytiques des échantillons de sols laissés en place à l'endroit des parois et des fonds finaux des excavations montrent des concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT pour les paramètres analysés.

Sur la base de l'ensemble des résultats, la qualité environnementale du terrain ayant fait l'objet des travaux de réhabilitation décrits dans le présent document satisfait les exigences du MDDEP pour un site à vocation résidentielle.



Nathalie LeBlanc, ing. EESA®
Directrice de projets - Environnement
Experte inscrite sur la liste du MDDEP
(section IV.2.1 de la LQE)



SANEXEN

FORMULAIRE D'ATTESTATION

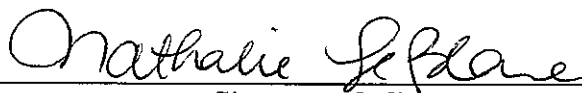
RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

ADRESSE	
Adresse : 2280, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal	
N ^{os} de lots : 1 742 029	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45,57575° Longitude : -73,65490°
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
IDENTIFICATION DE L'EXPERT	
Nom : M. Christian Bergeron	
Nom de l'entreprise : Samcon Martigny inc.	
Adresse : 815, boul. René-Lévesque Est, Montréal, Québec	Code postal : H2L 4V5
N ^o de téléphone : 514-844-7300	N ^o de télécopieur : 514-844-5625
DESCRIPTION DE L'ÉTUDE	
Titre : « Réhabilitation environnementale – Propriété située au 2280, boulevard Henri-Bourassa Est à Montréal – Projet V-Station », Sanexen Services Environnementaux inc., réf. : RA10-296-3, juin 2012.	
Firme : Sanexen Services Environnementaux inc.	
Auteur : Jean-François Garceau	Date : Juin 2012

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Nathalie LeBlanc

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

211

Numéro d'identification
de l'expert

2012-06-18

Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

1^{er} mai 2008

